



REÇU A LA  
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE  
DES ILES-SOUS-LE-VENT  
DATE

13 JUL 2015

1918

**DÉLIBÉRATION n° 94/2015 du 7 juillet 2015**  
**Approuvant le choix de la Commission d'Appels d'Offres relatif à l'appel d'offres pour la fourniture d'un véhicule de secours et d'assistance aux victimes pour la Commune de Huahine**

En sa séance du 07 juillet 2015, convoquée par Monsieur Marcelin LISAN, Maire de la Commune, par lettre n° 5/CONV/CM/2015 du 30 juin 2015, sous sa présidence, avec Monsieur Timiona Erwan TEFAATAUMARAMA, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,**

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint,  
sous la Présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** l'avis d'appel d'offres ouvert relatif au marché de fourniture envoyé au quotidien La Dépêche de Tahiti le 26 mars 2015 pour publication les 27, 28 et 30 mars 2015 ;
- Vu** la délibération n° 32/2014 du 16 avril 2014 constituant la commission d'appel d'offres (C.A.O.) ainsi que du jury de concours de la commune de Huahine ;
- Vu** la délibération n° 33/2014 du 16 avril 2014 portant délégation de fonction au Maire par le Conseil Municipal de Huahine ;
- Vu** le procès-verbal de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres en date du 11 mai 2015 ;
- Ouï** l'exposé du Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le choix du soumissionnaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres relatif à la fourniture d'un véhicule de secours et d'assistance aux victimes est approuvé et se compose comme suit :

Numéro d'ordre d'arrivée	Nom du candidat	Prix TTC	Observations
1	SARL LAGOON DIFFUSION	18 444 000	
2	ARGOS POLYNESIE	15 990 000	
3	TAHITI AUTOMOBILES	16 974 400	
3	TAHITI AUTOMOBILES	18 378 000	Proposition de la variante retenue

**Article 2 :** Le Maire est autorisé à signer le marché correspondant ainsi que tout avenant subséquent.

- Article 3 :** Les dépenses sont imputables en section d'investissement au programme 407 et à l'article 21 571 du budget principal.
- Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.
- Article 5 :** Le Maire et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Vingt-six (26) membres sont présents au moment du vote :

CHEOU Ronald, CHONG Claude, FANIU Erick, GIBERT Pitori, LEFORT Bernard, LEMAIRE Gaston, LISAN Marcelin, MATTERAI Richard, FAATAUIRA Camille, PAU épouse ROURA Nicole, TAAROAMEA Bruno, TAAREA Moeata, TAPAO épouse FAAHU Tatiana, TEFAATAUMARAMA Timiona Erwan, TEHAAMANA Clothilde, TEMAIANA épouse TEREMATE Tania, TEMAUU épouse MAI Rosine, TEPA Eremoana, TEPA Gérard, TINITUA épouse BUARD Mathilde, TUIHANI Eugène, TUIHANI Georges, TUIHANI-TEHEIURA Romain, TUMARAE Grégoire.

Deux (02) membres ont donné pouvoir :

TEMAURI Jean-Marie a donné pouvoir à PAU épouse ROURA Nicole  
MALATESTTE Antonio FAATAUIRA Camille

Un (01) membre est absent :

MOU SIN Gaéton



<u>Indications sur le résultat du vote :</u>		<u>Contrôle a posteriori</u>	
Présents :	26	Acte rendu exécutoire	
Votants :	28 dont 2 pouvoirs	après réception en Subdivision	
Abstentions :	0	le <b>15 JUIL. 2015</b>	
Exprimés :	28	et publication ou notification	
Votes pour :	28	du <b>15 JUIL. 2015</b>	
Votes contre :	0	Le Maire,	
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.			